



## Apprenti ,j'ai des doute sur le comportement de mon employeur

Par **Jeuno**, le **05/06/2014** à **18:53**

Bonjours tous le monde

J'approche ma fin de contrat d'apprentis "CAP" et je me retrouve en difficulté face à mon employeur

Je ne vais pas déballer ces deux années d'apprentissage qui mon grandement appris sur le comportement d'un patron mielleux, qui est le meilleur du monde, et qui se transforme en simple "connard" manipulateur. Aujourd'hui je regrette fortement ma bonne volonté ,quand je pense que je n'ai jamais conté mes heures.

En viens des problèmes:

- mes EPI était en mauvais états je le lui en demande de nouveaux : sont-ils à mes frais ?

-J'ai raillé fortement le par-brise d'un véhicule de l'entreprise en voulant le dégivrer :  
Aujourd'hui il me demande de faire appelle à mon assurances civil en a t'il le droit, en ai-je le devoir ?

-Dois-je traduire de harcèlement le faite qu'il me contacte pour me rappeler quelque erreur que j'ai commis pendant les week-end ainsi que pendant mes vacances ?

-Il ne souhaite pas me garder en BP pour septembre prochain , c'est son droit mais est'il vrais qu'il ne touche plus d'aide pour l'embauche d'un apprenti ?

Un bâtiment à faillit être endommagé pour une erreur énoncé par mon patron je n'ai pas réalisé cette tache car je me trouvais avec un salarié qui lui n'on plus ne savais pas comment la réaliser il m'a dit que l'on ne sera jamais qui a fait l'erreur mais des rumeur me sont revenue à l'oreille comme quoi se serais de la faute de l'apprentis "moi" d'ailleurs je n'ai pas fini ce chantier car je me suis trouvé en période d'école .

Je vous remercie de m'avoir lu ainsi que de m'aider à mieux comprendre mon ressentie .

Par **P.M.**, le **05/06/2014** à **19:12**

Bonjour,

Les Equipements de Protection Individuels sont à la charge de l'employeur suivant l'[art. R4323-95 du Code du travail](#)

...

D'une part votre assurance responsabilité civile vie privée ne prendra pas en compte un évènement professionnel et d'autre part, l'employeur ne peut vous demander le remboursement des dommages au véhicule qu'en cas de faute lourde c'est à dire avec intention de nuire à l'entreprise, ce qui n'est pas le cas...

Déjà il serait étonnant que vous auriez la preuve des appels et de leur contenu mais le harcèlement moral c'est quand même a priori plus que cela...

A priori, je ne vois pas pourquoi l'employeur ne percevrait plus d'aide s'il embauchait un nouvel apprenti si au départ, il n'était pas prévu que votre contrat d'apprentissage devait être prolongé...

Pour l'histoire du bâtiment, je n'ai pas compris votre interrogation...

Par **Jeuno**, le **07/06/2014** à **20:13**

Un grand merci pour vos réponses plus que rapides, elles me sont précieuses car j'en est ras le bol de me faire piétiner.

Pour ce qui est de l'histoire du bâtiment je voudrais me rassurer sur ce que je risque ,car il a lancé une rumeur comme quoi j'aurais failli cramer un immeuble hors ce n'est pas vrais ...je m'inquiète peut-être pour rien car je suis toujours dans cette entreprise ,voulait-il juste m'impressionner. Mais la où ça fait mal c'est que des amis du CFA m'ont raconté cette histoire "Heureusement ils ne connaissaient pas le nom de l'entreprise concerné" et donc je me suis tous de même senti visé car j'avais précédemment eu le droit à la moral du patron. Et je me demande si à la source de cette rumeur il n'y aurais pas mon nom qui circule ...?

Par **P.M.**, le **07/06/2014** à **20:56**

Bonjour,

De toute façon, vous ne risquez rien et on pourrait considérer que si vous n'aviez pas respecté certaines consignes de sécurité, c'est qu'elles vous ont été mal enseignées ou pas du tout...

Les rumeurs sont difficiles à cerner et même à combattre, on peut les prendre avec distance et même avec mépris...

Par **Jeuno**, le **09/06/2014** à **13:02**

Bonjour,

Et bien merci, je vais essayé de prendre du recul et de toujours garder mon calme pour les dernières semaines qui me reste, le plus dure reste à lui dire demain que je ne pourrais pas rembourser son par-brise et pour les E.P.I. je les lui rendrais en fin de contrat.

Cordialement.